



*Liberté
Égalité
Fraternité*



RAPPORT A LA COMMISSION SUPERIEURE DES SITES, PERSPECTIVES ET PAYSAGES

Séance du 5 décembre 2024

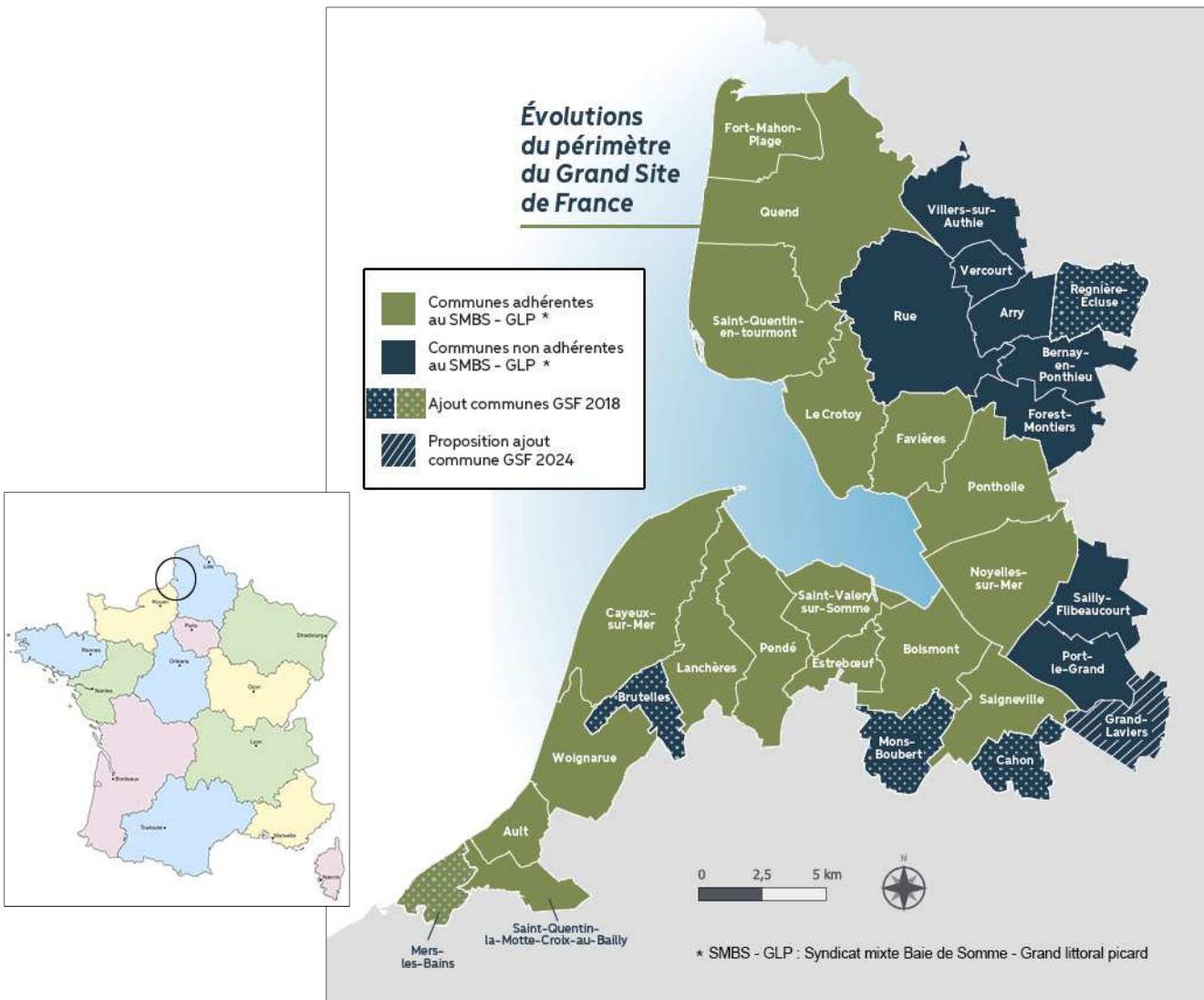
Demande de renouvellement
du label Grand Site de France « Baie de Somme »

Rapport IGEDD n°015884-01

établi par

Jean-Luc Cabrit
Inspecteur général

décembre 2024



Evolutions du périmètre du Grand Site de France Baie de Somme - JLC d'après dossier Grand Site



La baie de Somme vue vers le large, vers l'ouest (à droite Le Crotoy) – (source dossier Grand Site)

1. Des paysages remarquables qui attirent un tourisme croissant

Le Grand Site de la Baie de Somme, que j'ai visité plusieurs fois, nous offre toujours ses paysages magnifiques et saisissants. Comme je l'avais déjà écrit dans mon rapport de 2018 sur le premier renouvellement du label, « *le grand site de la Baie de Somme est fait d'horizons et de lumière, de ciel et de nuages, de marées et de vent. Dans ce lieu mouvant, né de la rencontre des eaux marines et fluviales et des forces contraires de l'érosion et de la sédimentation, terre et mer s'emmêlent dans un écheveau de bancs de sable changeants, d'estrans, de dunes, de vasières, de marais, de roselières* ».

L'émotion est toujours aussi présente, en toute saison, et les paysages, variés, sont baignés de cette lumière nacrée caractéristique de la Côte d'Opale : plateau agricole de Picardie, basse vallée et estuaire de la Somme, falaises vives de craie blanche, massifs dunaires du Marquenterre, espaces littoraux, immense cordon de galets, bas-champs et prés salés verdoyants. Ces derniers, structurés à partir du XVII^e siècle par des digues (ou "renclôtures"), qui ont permis au fil du temps d'annexer à la terre des portions de marais marins littoraux, constituent une des caractéristiques du site et sont aujourd'hui soumis aux risques naturels, et en particulier l'affondrement des falaises et la montée du niveau de la mer.

Les villages, hameaux et fermes typiques en matériaux locaux (brique, torchis, galets ou craie), les villes portuaires et les stations balnéaires ponctuent les paysages de ce territoire où les secteurs agricoles et les prairies d'élevage entourent des milieux naturels préservés, de grande valeur écologique : on y observe la présence de colonies de phoques sur les estrans sableux et quantités d'espèces d'oiseaux, en particulier migrateurs, qui peuplent les secteurs de transition entre eau douce, mer et terre.

Rappelons qu'une bonne partie de ces paysages exceptionnels est protégée au titre des sites, sur environ 12 000 hectares¹. Leur richesse patrimoniale, mais aussi leur biodiversité, a conduit à mettre en place des mesures de protection dès les années 1980 : acquisitions, par le Conservatoire du Littoral, du Parc du Marquenterre en 1986 ; création de la réserve naturelle nationale de la Baie de Somme (1994) ; arrêtés de protection de biotope ; désignation de la Baie de Somme (19 000 ha) comme site RAMSAR en 1998 ; labellisation des estuaires, du littoral et des marais arrière-littoraux au titre de Natura 2000 dès 2004 et 2006² ; création du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale en 2012, etc.

L'augmentation de la pression touristique, constatée dès les années 1990, avec la construction du tunnel sous la Manche et de l'autoroute A16, avait conduit à réaliser des études de fréquentation en 2002 et 2012. Une nouvelle étude, en 2022, avec une méthodologie plus précise, a montré une augmentation de la fréquentation de 8 % en dix ans, avec 2,45 millions de visites, chaque visiteur ayant vu 2,5 sites touristiques en moyenne, ce qui génère plus de 4 millions de déplacements dans le périmètre. L'un des grands enjeux est bien sûr, dans ce lieu sensible et fragile, la maîtrise de cette fréquentation, essentielle à la vie économique (258 M€ de retombées annuelles) mais pouvant se révéler contraignante pour les habitants.

2. Un programme d'actions mis en œuvre sur un périmètre de plus en plus vaste

Le syndicat mixte pour l'aménagement de la côte picarde (SMACOPI) avait été créé en 1974 par l'Etat et les élus locaux, afin mettre en œuvre une politique de développement en lien avec le patrimoine naturel. C'est à ce syndicat mixte qu'est revenue en 2001 la tâche de porter l'Opération Grand Site (OGS), en mettant rapidement en œuvre des actions concrètes, sur la base d'un programme approuvé par votre commission en novembre 2006. Au vu de ses résultats, et après avis favorable de la commission en 2011, le label « Grand Site de France », était attribué le 3 juin 2011 au syndicat mixte Baie de Somme - Grand

¹ *Dans un premier temps par trois sites inscrits, « Saint-Valéry-sur-Somme, cap Hornu et leurs abords » (26 juillet 1965, 300 ha) ; « Littoral picard », situé entre la baie de l'Authie et le Hâble d'Ault (20 janvier 1975, 10 000 ha) ; « Bois de Cize », sur la commune d'Ault (22 juin 1959, 50 ha), où des réflexions sont en cours pour un éventuel classement.*

La protection a par la suite été renforcée par deux sites classés : au nord « Le Marquenterre » (18 septembre 1998) protège, entre la baie de Somme et la baie d'Authie, 4 100 ha de massif dunaire et 4 900 ha de domaine maritime et, au sud, le site « Pointe du Hourdel et Cap Hornu » (24 juillet 2006) recouvre 1 200 ha de galets et sédiments et 1 800 ha de domaine maritime.

² FR2200346 (16 000 ha) - Zone spéciale de conservation « Estuaires et littoral picards (baie de Somme et d'Authie » (21/12/2010) - FR22000347 (1 700 ha) Zone spéciale de conservation « Marais arrière-littoraux picards » (dernier arrêté : 05/06/2024) - FR2210068 Zone de protection spéciale « Estuaires picards : Baie de Somme et d'Authie » (06/04/2006) - FR2212003 Zone de protection spéciale « Marais arrière-littoraux picards » (dernier arrêté 24/08/2015)

littoral picard (SMBS-GLP), qui avait succédé au SMACOPI en 2006. Le territoire de projet concerné regroupait alors 25 communes, dont 17 adhérentes au syndicat mixte et 8 communes associées situées en périphérie de la baie de Somme.

Une première demande de renouvellement du label, sur un périmètre étendu à 30 communes, dont 18 adhérentes au syndicat mixte et 12 communes associées, a fait l'objet d'un avis favorable de votre commission en 2018 et a abouti à une prorogation de six ans, jusqu'à cette année. C'est donc une deuxième demande de renouvellement qui vous est présentée aujourd'hui par le syndicat mixte, pour une durée qui est maintenant passée à huit ans. Le périmètre proposé se voit augmenté d'une nouvelle commune associée, celle de Grand-Laviers, au sud-est, le long de la vallée de la Somme. Nous reviendrons plus loin sur cette question des communes associées.

Un bilan à mi-parcours, a été finalisé en 2023, au moyen de réflexions partagées très larges autour de cinq groupes de travail thématiques, qui se sont réunis sous forme de quinze ateliers au total, avec près de 160 participants. Ces réflexions, élaborées tant par les élus et les collectivités que par les associations et les institutions, ont permis d'établir des propositions concrètes et现实的 pour le projet de programme d'actions 2024-2032. Ce dernier a été validé par le comité de pilotage en juin 2023.

Afin d'évaluer la mise en œuvre du projet Grand Site, je me suis rendu sur place les 12, 13 et 14 novembre 2024, où j'ai visité le territoire et les réalisations, et rencontré, sous la conduite du syndicat mixte, nombre d'acteurs, élus, techniciens, institutions et porteurs de projet.

Nous allons d'abord regarder le bilan des six dernières années, puis nous examinerons dans la partie suivante le programme de la période à venir.



Les falaises de craie à Mers-les-Bains – (source dossier Grand Site)

3. Le bilan 2018-2023

Le programme présenté à votre commission, le 12 avril 2018, s'articulait autour de quatre grands enjeux : 1 - améliorer la gestion des flux touristiques ; 2 - accompagner les dynamiques des paysages naturels et bâties ; 3 - accueillir autrement en favorisant l'expérience du lieu ; 4 - améliorer la gouvernance locale et le suivi des actions. Il comportait une centaine d'actions au vu desquelles votre commission avait assorti son avis favorable de recommandations que nous évoquerons plus loin.

3.1. Mise en œuvre du programme d'actions

Le dossier fourni par le syndicat mixte comporte un tableau très complet d'avancement des actions, et ce pour chacun des quatre enjeux cités précédemment. On constate que 44 actions sont réalisées, ou bien engagées, que 24 sont en cours, et que 29 n'ont pas encore démarré : deux tiers des actions du programme ont donc été mises en œuvre, ce qui, compte tenu de son ampleur, mérite d'être signalé. 40 actions avaient été définies comme prioritaires, dont 18 sont totalement terminées et 14 en cours de réalisation. Sur les huit actions prioritaires restantes, une a été finalisée début 2024, cinq seront reconduites et deux sont abandonnées ou modifiées.

Il est à noter que nombre d'actions réalisées ont fait l'objet de financements conséquents : véloroute EV4 : 4,55 M€ HT ; aires de stationnement et travaux de gestion des flux : 3,55 M€ HT ; requalification de centres-bourgs, aménagements d'espaces publics résilients face aux risques naturels : 8 M€ HT ; restauration de milieux naturels : 1,8 M€ HT, etc. Avec les opérations de communication, d'animation et autres, les actions réalisées correspondent à plus de 20 M€ HT. Par ailleurs les actions de protection, liées au changement climatique et à l'adaptation du bâti face aux risques dans le cadre du PAPI³, font l'objet de prévisions de financement importants (plus de 28 M€ HT). Elles en sont encore au stade des études du fait de leur complexité ou des difficultés de mise en œuvre pour des raisons multiples.

Parmi les actions les plus significatives, concernant l'enjeu 1, on notera l'aménagement d'espaces d'accueil du public, qui étaient en projet il y a six ans et dont la visite sur place a permis de se rendre compte de la concrétisation :

- aire de stationnement de la Galiote à Mers-les-Bains (550 places), avec des navettes en été, sur un secteur en remblai lié à d'anciens ateliers de réparation ferroviaire, ayant pris en compte les questions de dépollution des substrats, la gestion des eaux pluviales et des plantations adaptées à ces sols artificialisés ;
- aire de stationnement en entrée de Saint-Valéry-sur-Somme, utilisant le caractère naturel de la prairie existante et comportant des secteurs arborés plantés d'essences locales, avec une logique de résilience face aux risques d'inondations et un souci d'adaptation des sols en fonction de la fréquentation, le tout en relation avec des circulations douces permettant l'accès au centre-ville ;
- aménagement d'espaces publics en sommet de falaise à Ault, dans une logique de résilience face aux risques naturels, avec en outre un mobilier urbain fabriqué localement avec des matériaux naturels ;
- construction de la passerelle du Pont à Cailloux sur l'Authie, qui assure la continuité de la vélomaritime EV4 et la sécurité des usagers.



Ci-contre à g. : parking de la Galiote à Mers-les-Bains

Ci-dessous : passerelle cyclable du Pont à Cailloux sur l'Authie
(source dossier Grand Site)



³ PAPI : programme d'action de prévention des inondations

Pour ce qui est de l'enjeu 2, concernant les dynamiques des paysages naturels et bâtis, on notera en particulier la requalification du massif dunaire du Marquenterre, que nous avons visité, comportant la réouverture de milieux, la restauration de pannes dunaires⁴, l'effacement des plantes invasives, le tout permettant un enrichissement de la biodiversité, mais aussi une pédagogie vis-à-vis des visiteurs. On note aussi la rédaction d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères au Hourdel, qui pourra à terme être étendu à d'autres communes.

Mais il faut aussi évoquer, dans ce cadre, les actions accomplies par le syndicat mixte dans la gestion des espaces naturels, pour le compte du Conservatoire du Littoral, avec en particulier une approche paysagère dans les plans de gestion, qui permet d'intégrer et de mieux faire comprendre et accepter les objectifs de gestion écologique les concernant.

On notera enfin le travail sur l'évolution du trait de la côte sud, d'une part avec la création d'épis expérimentaux en bois qui viennent compléter la centaine d'épis construits depuis 1997 et qui participent à la protection du secteur des Bas-Champs contre les risques de submersion marine, d'autre part avec le projet de dépoldérisation du secteur dit " de la Caroline " porté notamment par le conseil départemental et visant en particulier le désensablement du port de plaisance du Hourdel : après un temps d'arrêt, il a été relancé, mais les délais restent longs, du fait de procédures complexes d'instruction, de la concertation avec les nombreux partenaires et de la complexité des acquisitions foncières.



En haut : massif dunaire du Marquenterre avec une mare, ou panne
(source dossier Grand site)

En bas à g. : Epis de stabilisation du cordon de galets au niveau
des Bas-Champs (photo JLC - nov. 2024)



Ci-dessus à d. : Submersion marine au Crotoy en 2006
(source dossier Grand site)

⁴ Panne dunaire : terme local pour désigner une petite dépression, souvent humide, entre deux dunes de la zone rétro-littorale.

Concernant l'enjeu 3, relatif à l'expérience du Grand Site, on notera la mise en œuvre de totems d'information sur les parkings, les itinéraires de mobilités douces ou les places de villages, comportant en particulier une sensibilisation aux logiques naturelles à l'œuvre. Une politique de pédagogie considérable et de grande qualité a en outre été mise en place, avec des plaquettes thématiques, des documents d'information, des animations grand public, etc. Il faut aussi évoquer la nouvelle scénographie de la maison de la Baie de Somme, centre d'interprétation et point d'accueil des visiteurs. Elle leur offre non seulement un parcours muséal sur les paysages, les milieux naturels, la faune et la flore, mais aussi des salles pédagogiques remarquables sur les effets du changement climatique. Enfin nous avons visité le site de la future maison d'accueil de la réserve naturelle de la Baie de Somme, dite La Maye, au nord-ouest du Crotoy, et pour laquelle une étude de faisabilité a été effectuée, et dont les financements sont en cours d'obtention.



La plaine des Bas-champs – En bas à g. la Maison de la Baie de Somme (source dossier Grand site)

Pour terminer, en matière de gouvernance (enjeu 4), un travail de suivi du programme d'actions fait l'objet de réunions trimestrielles avec les élus et les partenaires. On notera en particulier le souci de mieux associer les acteurs et habitants, notamment *via* des "apéros grand site", réunions de sensibilisation et d'information sur les milieux naturels, ou par le développement de projets pédagogiques à l'intention des scolaires. Il conviendra de poursuivre cette dynamique de concertation exemplaire.

3.2. Prise en compte des recommandations de la commission supérieure de 2018

Lors de l'examen du programme en 2018, votre commission avait émis un certain nombre de recommandations et suggestions :

- sur la nécessité, compte tenu de l'importance du programme, de prioriser les actions en les ciblant sur les territoires qui présentent les plus forts enjeux, tant en matière écologique et paysagère qu'urbanistique, en s'appuyant en particulier sur le pôle littoral de la Sous-Préfecture :
 - si toutes les actions du programme n'ont pu être réalisées, celles qui l'ont été répondent parfaitement aux enjeux, en particulier d'accueil du public et de pédagogie. L'inspection générale suggérait en outre que les actions mises en œuvre puissent faire l'objet d'un suivi photographique plus systématique sur le terrain : si cela a été fait dans certains cas, cela devrait être systématisé.
- sur le besoin d'un cadrage global en matière d'action paysagère, au regard du changement climatique et de la fréquentation croissante, en particulier par la mise en œuvre d'un projet de paysage global, portant notamment sur la valorisation du petit patrimoine bâti :
 - un plan de paysage va être mis en œuvre pour la période à venir, que les documents d'urbanisme devraient intégrer, en matière de qualité urbaine des bourgs et villages. Concernant le petit patrimoine vernaculaire, notons la création du Pays d'art et d'histoire Ponthieu - Baie de Somme, sur une grande partie du Grand Site, où a déjà commencé un travail visant à le répertorier et le gérer.

- sur l'amélioration et la formalisation de l'engagement de tous les partenaires, en particulier des 13 communes associées, qui, se sentant un peu en marge du projet, car en retrait du littoral, ne font pas partie du syndicat mixte :

un conseil des maires, lieu de concertation réunissant l'ensemble des communes, a été créé en 2023, et une charte d'adhésion a été signée par l'ensemble des communes du Grand Site. Restera à poursuivre le travail de pédagogie et de concertation.

3.3. Avis du rapporteur

Pour conclure sur ce bilan, on notera que malgré un contexte réglementaire complexe, avec des procédures longues, une grande partie du programme d'actions a pu être mise en œuvre, avec des réalisations très concrètes mettant en jeu des financements conséquents : le bilan reste très positif et révèle un fort investissement de la part du Grand Site, auquel il faut ajouter tout le travail de maîtrise des flux touristiques, d'information, de pédagogie, de gestion et d'entretien, qui contribuent largement à la conservation des sites classés et de ces paysages emblématiques.

La gestion des espaces naturels par le Grand Site est reconnue, en particulier par le Conservatoire du Littoral qui la lui a confiée depuis des années. On l'a vu, un volet paysager est maintenant intégré dans les plans de gestion de ces espaces, permettant une meilleure association paysage-milieux naturels et une meilleure acceptation par les populations et les acteurs locaux.

Un important travail de concertation a été effectué auprès des différents partenaires et de la population : il s'agira à l'avenir de maintenir, d'amplifier cette dynamique. Le renforcement de la gouvernance, en particulier avec une meilleure association des communes non adhérentes au syndicat mixte, situées à l'intérieur des terres, est à poursuivre. Les relations avec le PNR seront à maintenir et à renforcer, ce qui est particulièrement nécessaire concernant la planification urbaine ou les liens entre littoral et arrière-pays. Enfin la question des différents modes de fréquentation touristique reste d'actualité, en particulier en continuant le travail sur les liaisons cyclables, notamment rétro-littorales, entre gares et lieux de visite ou d'hébergement : elle fait l'objet d'un des axes de travail du prochain programme.

4. Le projet 2024-2032

4.1. Un contexte qui a considérablement évolué ces dernières années

Le Grand Site voit se confirmer sa reconnaissance au niveau national et européen : d'une part, depuis juillet 2023, par l'attribution du label " Villes et Pays d'art et d'histoire (PAH) " cité plus haut, qui concerne 48 communes, dont 24 communes du grand site ; d'autre part par son inclusion dans le programme LEADER Baie de Somme 3 Vallées⁵, attribué fin 2023, et qui permet en particulier un soutien financier, via le FEADER⁶, aux territoires ruraux.

Le Grand Site, géré par le syndicat mixte Baie de Somme - Grand littoral picard (SMBS-GLP), comporte, on l'a vu, 18 communes adhérentes et, avec l'arrivée toute récente de Grand-Laviers, 19 communes associées. Il fait aujourd'hui partie du parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime, créé par décret du 28 juillet 2020 pour une durée de quinze ans, et qui est porté depuis 2013 par un deuxième syndicat mixte (Baie de Somme - 3 Vallées). Ce dernier conduit nombre d'actions, dont celles du PNR, le schéma de cohérence territoriale (SCoT), le plan climat air énergie territorial, le PAH, et accompagne les communes dans leurs projets d'urbanisme. Ses membres sont la région, le département, la communauté d'agglomération Baie de Somme, les communautés de communes Ponthieu-Marquenterre et du Vimeu, et l'ensemble des communes de l'arrondissement Picardie maritime concernées (dont 134 font partie du PNR). La complexité des structures territoriales implique, on le voit, une forte coordination.

Outre ces évolutions de nature institutionnelle et économique, le territoire du Grand Site se voit soumis à des changements d'une toute autre nature, comme la hausse du niveau de la mer et l'augmentation de la fréquence des événements climatiques, qui le rendent plus vulnérable aux aléas.

⁵ LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

⁶ FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

4.2. Vers un second renouvellement du label

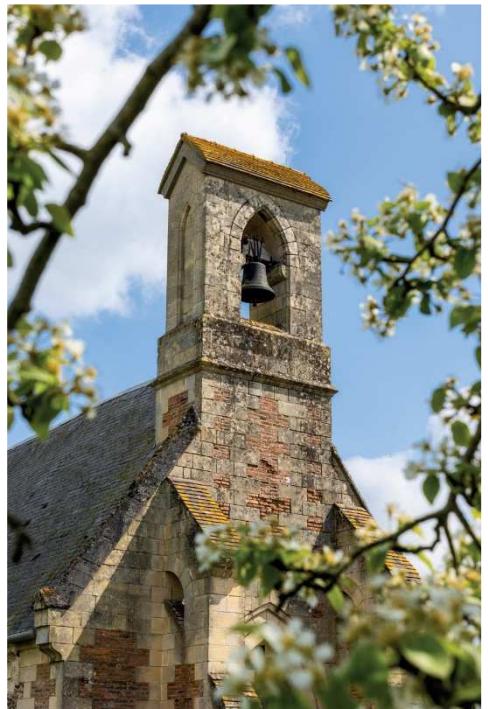
Le projet présenté pour les huit ans à venir vise, en associant élus et habitants : une meilleure intégration du lien paysage - changement climatique ; la mise en œuvre d'un tourisme plus éclairé orienté vers la découverte des richesses naturelles et culturelles du territoire, y compris à l'intérieur du pays ; le développement de modes doux de déplacements.

Trois axes de travail prioritaires ont donc été retenus, structurés chacun en différentes orientations stratégiques donnant lieu à plusieurs actions :

A - « Préserver le grand paysage et ses composantes » (quatre orientations, 19 actions) :

Cette exigence de qualité paysagère est prioritaire : il s'agit de continuer à préserver l'esprit des lieux en définissant une stratégie territoriale autour du paysage, de gérer, voire d'améliorer la qualité des paysages et des milieux naturels et aires protégées qui structurent et donnent son sens au grand site. En particulier, du fait du changement climatique, le site est particulièrement sensible à la submersion marine, qui menace trait de côte, écosystèmes et paysages. Il s'agit donc d'accompagner et d'anticiper la dynamique de changement, mais aussi de communiquer et de sensibiliser.

Concernant le patrimoine bâti, fermettes picardes, villas balnéaires, bâti vernaculaire, un travail commun entre le PNR et le syndicat mixte, en complément de celui du Pays d'art et d'histoire, déjà commencé sur les communes concernées, permettra d'agir pour le recenser, le protéger et mettre en valeur sous forme d'atlas paysagers ou de plaquettes d'information sur le patrimoine bâti. Par ailleurs, la protection et la mise en valeur des entrées et des centres-bourgs sont essentielles : leurs qualités architecturales et urbaines doivent être mieux maîtrisées, face à la forte pression foncière due au développement des zones résidentielles ou d'activités. Des cahiers de recommandations paysagères et architecturales comme celui réalisé au Hourdel seront déclinés dans les secteurs à enjeux.



En haut à gauche : fermes anciennes à Mons-Boubert

Ci-contre : maisons Belle-époque en front de mer à Mers-les-Bains

En haut à droite : église de Saint-Martin de Boismont

(source dossier Grand site)

B – « Repenser l'accueil du Grand Site de France, pour une découverte de qualité, apaisée et en phase avec les préoccupations environnementales » (quatre orientations, 21 actions) :

Il s'agit de réfléchir à une répartition des visiteurs sur l'ensemble du Grand Site et de poursuivre le développement d'un tourisme décarboné. La dernière étude de fréquentation a permis de mieux connaître les flux touristiques, les difficultés de circulation et de stationnement rencontrées. Il convient donc de repenser la découverte du Grand Site pour mieux organiser ces flux et gérer la pression qu'ils génèrent sur les populations. Il convient également de mieux répartir l'offre touristique entre le littoral et l'intérieur des terres, peu fréquenté. Il s'agira ainsi de mettre en place des offres de transports alternatifs à la voiture (vélo, transports en commun, etc.), d'articuler lieux de séjour et sites à visiter, d'élargir les thèmes de découverte et de poursuivre les actions de communication.

Une étude a été initiée en 2023 par le PNR avec l'appui de la Région, autour de la problématique des mobilités, classiques et alternatives, mais aussi de la prise en compte des touristes et habitants sur l'ensemble du territoire. Cette étude devrait nourrir le plan d'action pour le Grand Site de France.

Le travail sur l'accueil touristique va aussi se poursuivre, sous forme d'actions concrètes, comme le réaménagement d'aires de stationnement en lien avec le réseau cyclable, l'accès au cap Hornu, ou la création d'une maison du littoral, projet piloté par le Conservatoire du littoral. L'action portera aussi sur un meilleur encadrement des activités dans la baie, notamment par la sensibilisation et l'accréditation des guides.

C - « Faire du Grand Site de France un lieu de vie pour ses habitants » (trois orientations, 10 actions) :

L'appropriation de la démarche Grand Site par les habitants et les acteurs locaux est essentielle. Dans la mesure où elle s'organise autour de la protection et de la mise en valeur des paysages, de l'accueil et d'un projet de développement local durable, elle ne peut être menée à bien sans eux. Or, le label est perçu par certains comme accentuant les contraintes liées à la fréquentation, dans un secteur soumis à la multiplicité des outils de gestion et à une réglementation complexe. L'enjeu sera donc de conforter et d'animer la communication et la gouvernance du Grand Site de France, en le positionnant comme ensemblier des espaces et outils du territoire : le paysage en serait l'élément fédérateur.

4.3. Avis et suggestions du rapporteur

Les paysages du Grand Site sont en pleine transformation, à la fois du fait de causes naturelles (recul du trait de côte, ensablement, etc.) et humaines (agriculture, urbanisation, carrières, etc.). Leur pérennité même peut poser question au vu des dernières tempêtes. L'élévation du niveau de la mer entraîne des choix à long terme pouvant aller jusqu'au recul de l'urbanisation ou la réouverture à la mer de certains polders, choix qui ne sont pas faciles à assumer politiquement et socialement.

Dans ce contexte, le gestionnaire veut opérer un "saut qualitatif", notamment sur la question urbaine en lien avec l'évolution climatique, mais aussi en développant un tourisme plus "lent", mieux informé, plus proche du territoire, curieux de ses richesses naturelles et culturelles au-delà du littoral. Cela suppose que l'intérieur du pays soit mieux connu et mieux desservi par des circulations douces, avec des paysages mieux maîtrisés, y compris hors des sites protégés. Il convient aussi que la fréquentation côtière soit mieux répartie et que les visiteurs soient mieux informés, voire éduqués. Enfin, cela nécessite que ces enjeux soient appropriés et partagés par tous les acteurs locaux, y compris ceux de l'arrière-pays, en particulier pour le valoriser et diminuer la pression sur le littoral. Comment inciter les visiteurs à s'y intéresser ? Comment leur permettre de s'y déplacer ? Comment motiver les élus, notamment ceux des communes associées qui ne font pas partie du syndicat mixte ?

En conséquence on ne peut qu'appuyer les objectifs du Grand Site et l'inciter à poursuivre leur mise en œuvre avec le PNR, via les actions liées aux paysages, au patrimoine bâti, à leur découverte, notamment à vélo, de manière à mieux répartir les flux et en faire bénéficier tout le territoire, petites communes rurales comprises.

Par ailleurs en matière de gouvernance, la multiplicité des périmètres géographiques et réglementaires apporte de la complexité. Les communes du littoral sont attachées au syndicat mixte du Grand Site, alors que celles de l'intérieur des terres, non adhérentes, peuvent se sentir moins concernées. L'établissement

du conseil des maires a permis de commencer un travail de dialogue positif, et leur adhésion au projet devrait se concrétiser avec la signature de la nouvelle convention-cadre 2024-2032.

La poursuite de ce travail est souhaitable, peut-être aussi avec une meilleure articulation des compétences entre le PNR et le syndicat mixte, ainsi qu'en poursuivant les échanges avec la population.

En matière de gestion des usages, de conflits impliquant pêcheurs, cavaliers, chasseurs, touristes, gestionnaires d'établissements de restauration, mais aussi problèmes de stationnement ou de sécurité, la sous-préfète pilote, avec les acteurs du Grand Site, des groupes de travail sur ces sujets. Ils devraient aboutir à un nouvel arrêté de la réserve naturelle nationale, à une charte d'accréditation des guides, etc.

Il faut aussi évoquer la suggestion déjà ancienne faite à la DREAL par la commission supérieure, de réfléchir à l'opportunité du classement de certains secteurs du site inscrit du littoral picard : le Hâble d'Ault et les Mollières. Enfin le site inscrit du bois de Cise, sur la commune d'Ault, fait actuellement l'objet d'une réflexion en vue de son classement : sa faisabilité est liée à une gestion rigoureuse, par le territoire, du patrimoine naturel et bâti.

Enfin, rappelons que la politique des Grands Sites de France est fondée sur l'équilibre entre développement touristique et protection des sites classés qui en sont le noyau, et donc entre fréquentation et respect de la réglementation, en lien avec les services de l'Etat.

4.4. Conclusion

Le Grand Site de France Baie de Somme est marqué par la beauté de ses paysages maritimes qui s'étendent dans une magnifique lumière irisée, mais aussi par sa fragilité par rapport au surtourisme d'une part et aux risques liés à la submersion d'autre part. Toutefois il ne se limite pas au secteur littoral : l'arrière-pays, qu'on peut parcourir à pied ou à vélo, présente des paysages de cultures, de bois et de pâturages, ponctués de villages, d'églises, de fermes picardes, toutes de pierres, de briques et de silex, qui constituent un patrimoine bâti vernaculaire remarquable. Peu connus, ils font l'objet d'un label pays d'art et d'histoire, mais aussi de tout un travail du PNR et du syndicat mixte, qui, on peut l'espérer, permettra de mieux répartir l'économie touristique en mettant en valeur l'intérieur des terres, et de mieux associer les communes concernées au projet d'ensemble.

Le Syndicat Mixte, parfaitement conscient des enjeux, continue à porter une véritable vision. Le travail accompli au cours des six dernières années est remarquable, et de belles réalisations ont abouti, en matière de gestion et de protection des paysages, d'accueil et de sensibilisation des visiteurs, mais aussi par une meilleure association des populations et des acteurs locaux. Le programme qui vous est présenté pour les huit ans à venir s'inscrit parfaitement dans la continuité du précédent, avec un réel souci d'élargissement et de partage du projet avec les acteurs de l'intérieur des terres. A ce titre l'intégration de la commune de Grand-Laviers devrait permettre de mettre en œuvre une porte d'entrée du site.

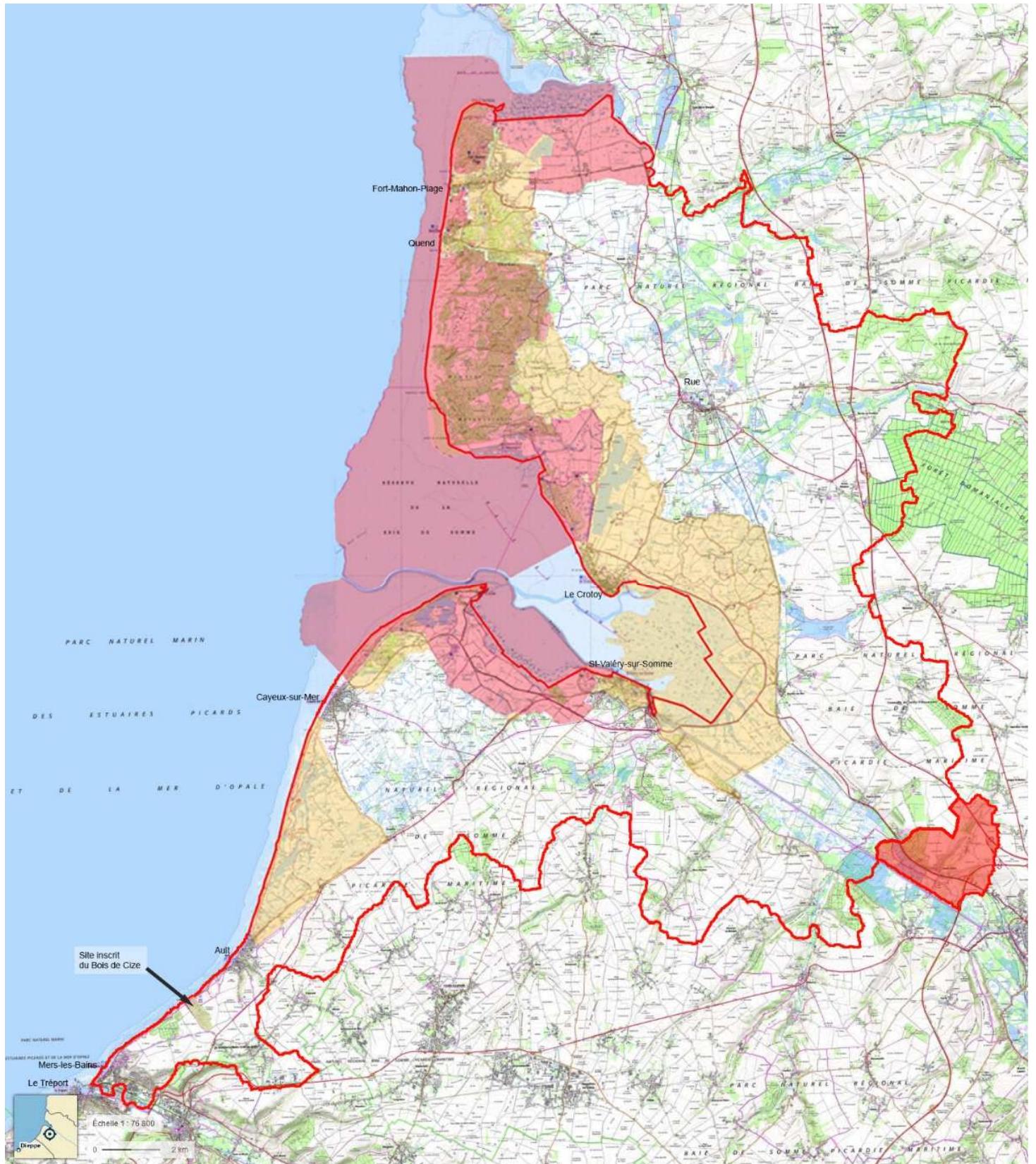
La CDNPS de la Somme, réunie le 6 juin 2024, a émis un avis favorable à l'unanimité des présents, tout en s'interrogeant sur la prise en compte des transports, liaisons et mobilités. Le rapport de l'inspection régionale des sites notait le grand nombre d'actions réalisées, et, tout en saluant le programme de la période à venir, insistait sur l'équilibre à trouver entre projets d'accueil, protection des paysages et des milieux, valorisation du patrimoine, mais aussi sur l'implication des élus et des habitants.

En conclusion, je propose à votre commission d'approuver le bilan de la période qui se termine, et, moyennant la prise en compte des quelques pistes de progrès suggérées (voir encadrés) dans ce rapport et des recommandations de la CDNPS, d'approuver le renouvellement, pour la période 2024-2032, du label Grand Site de France « Baie de Somme », avec son nouveau programme de travail.

Le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard fête en 2024 ses 50 ans d'existence : on ne peut que le féliciter pour tout le travail accompli sur son territoire et l'encourager à la poursuivre.

Jean-Luc Cabrit





*Le périmètre actuel du Grand Site (trait rouge) - Sites classés en rose et sites inscrits en jaune (dessin JLC sur fond IGN-Geoportail).
Au sud-est, en rouge, la commune de Grand-Laviers, qu'il est proposé d'ajouter au périmètre.*

Annexe : programme d'actions 2024-2032

ENJEUX	ORIENTATIONS	ACTIONS		PRIORISATION	PILOTE(S)	TEMPORALITE			
						2024-2026	2026-2029	2029-2032	Permanent
Enjeu 1 Préserver le grand paysage et ses composantes	Orientation stratégique 1 Définir une stratégie territoriale autour du paysage	Action 1.1.1	Réaliser un plan de paysage 	forte	SMBS - GLP				
		Action 1.1.2	Participer à l'évolution de la protection des sites inscrits sur le Grand Site de France	moindre	DREAL				
		Action 1.1.3	Traiter les principaux points noirs en matière de requalification paysagère	forte	SMBS - GLP				
		Action 1.1.4	Scénariser la découverte du Grand Site de France depuis les RD 940 et RD 40	forte	SMBS - GLP				
		Action 1.1.5	Travailler au maintien des paysages traditionnels en poursuivant et renforçant les actions en faveur de l'élevage en zone humide	modérée	SMBS - GLP				
		Action 1.1.6	Travailler au maintien des paysages en zones humides en poursuivant l'animation du site Ramsar	modérée	SMBS - GLP				
		Action 1.1.7	Sensibiliser les communes et communautés de communes à la bonne application de la loi sur la publicité, les enseignes et les pré-enseignes	modérée	PNR SMBS - GLP				
		Action 1.1.8	Développer les outils d'observation des paysages du Grand Site de France	moindre	SMBS - GLP PNM DREAL				
	Orientation stratégique 2 Renforcer et poursuivre la gestion des Aires Protégées du Grand Site de France	Action 1.2.1	Accompagner le Conservatoire du littoral et le Département dans leur stratégie foncière en faveur des paysages et de la biodiversité	modérée	CDL				
		Action 1.2.2	Renforcer le niveau de protection des Aires Protégées	forte	SMBS - GLP				
		Action 1.2.3	Poursuivre la gestion des Aires Protégées en renforçant leur intégration au sein du Grand Site de France 	forte	SMBS - GLP				
		Action 1.2.4	Mettre en oeuvre un programme de travaux de restauration sur les Aires Protégées	modérée	SMBS - GLP				
		Action 1.2.5	Poursuivre le développement et la reconnaissance du réseau Natura 2000	modérée	SMBS - GLP				
	Orientation stratégique 3 Anticiper l'évolution des paysages de demain pour un territoire résilient face au changement climatique	Action 1.3.1	Participer à l'utilisation des solutions fondées sur la nature comme levier d'aménagement pour les évolutions du territoire	forte	CDL				
		Action 1.3.2	Mobiliser la Stratégie Littorale du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard pour mettre en œuvre un programme d'aménagements résilients sur le territoire et des projets d'adaptation sur les communes du rétro-littoral	modérée	SMBS - GLP CCVS				
		Action 1.3.3	Conduire une étude prospective pour anticiper et appréhender l'impact du changement climatique sur les paysages du Grand Site de France 	forte	SMBS - GLP				
	Orientation stratégique 4 Préserver, valoriser et sensibiliser à l'urbanisme et au patrimoine bâti	Action 1.4.1	Etendre les cahiers de recommandations architecturales et paysagères dans les secteurs à enjeux	forte	SMBS - GLP				
		Action 1.4.2	Accompagner des opérations de requalification des entrées et des centres bourgs	forte	SMBS - GLP				
		Action 1.4.3	Définir, en lien avec le PNR, un programme de restauration et de mise en valeur du patrimoine vernaculaire pour les communes non couvertes par le Pays d'art et d'histoire (PAH) 	forte	PNR				

ENJEUX	ORIENTATIONS	ACTIONS		PRIORISATION	PILOTE(S)	TEMPORALITE			
						2024-2026	2026-2029	2029-2032	Permanent
Enjeu 2 Repenser l'accueil du Grand Site de France, pour une découverte de qualité, apaisée et en phase avec les préoccupations environnementales	Orientation stratégique 1 Mettre en place une stratégie territoriale pour gérer durablement la fréquentation	Action 2.1.1	Réaliser un schéma d'accueil global à l'échelle du Grand Site de France 	forte	SMBS - GLP PNR				
		Action 2.1.2	Mettre en place une stratégie d'information préalable des visiteurs	forte	SMBS - GLP				
		Action 2.1.3	Mettre en place un observatoire continu de la fréquentation	modérée	SMBS - GLP				
		Action 2.1.4	Renforcer les portes d'entrée du Grand Site de France sur le rétro-littoral pour jouer sur les complémentarités de découverte entre le littoral et le reste du territoire	forte	SMBS - GLP				
		Action 2.1.5	Poursuivre la mise en oeuvre du projet Grand Marquenterre	forte	SMBS - GLP CDL				
		Action 2.1.6	Poursuivre le travail en synergie entre les Grands Sites de la région des Hauts de France	moindre	SMBS - GLP CD62				
	Orientation stratégique 2 Ambitionner un accueil de qualité	Action 2.2.1	Mettre en place une stratégie globale de communication	forte	SMBS - GLP- PNR-PAH				
		Action 2.2.2	Accompagner les projets de signalétique pour tendre à leur harmonisation sur le territoire	moindre	SMBS - GLP- PNR-PAH				
		Action 2.2.3	Mettre en place une équipe de prévention et de sensibilisation à la protection du Grand Site de France	forte	SMBS - GLP				
		Action 2.2.4	Accompagner une accréditation des guides en baie de Somme	modérée	SP Abbeville				
		Action 2.2.5	Développer le réseau d'ambassadeurs du Grand Site de France via une reconnaissance de leur engagement à promouvoir ses valeurs	moindre	SMBS - GLP				
		Action 2.2.6	Mettre en œuvre le plan d'adaptation au changement climatique du Parc du Marquenterre	moindre	SMBS - GLP				
	Orientation stratégique 3 Poursuivre le développement et le déplacement des points de rupture de charge	Action 2.3.1	Résorber les derniers points noirs et compléter l'offre de stationnement en périphérie du Grand Site de France	forte	SMBS - GLP				
		Action 2.3.2	Expérimenter des opérations visant à mieux fluidifier la fréquentation des centres-bourgs saturés	forte	SMBS - GLP et communes concernées				
		Action 2.3.3	Optimiser l'offre de transport en commun sur le territoire et expérimenter ponctuellement la mise en place de navettes 	forte	SMBS - GLP				
		Action 2.3.4	Valoriser les secteurs gare et renforcer la multi-modalité	forte	SMBS - GLP- PNR				
	Orientation stratégique 4 Mobiliser tout le territoire en faveur d'une démarche d'éco-mobilité	Action 2.4.1	Poursuivre la mise en œuvre et la valorisation du sentier du littoral et des circuits pédestres	modérée	SMBS - GLP				
		Action 2.4.2	Finaliser les aménagements connexes à l'EV4 et aménager des équipements à destination des cyclistes 	forte	SMBS - GLP				
		Action 2.4.3	Accompagner le déploiement du réseau cyclable sur le rétro littoral	modérée	SMBS - GLP				
		Action 2.4.4	Accompagner la bonne mise en œuvre de la charte « Accueil vélo » auprès des prestataires touristiques	moindre	Somme Tourisme				
		Action 2.4.5	Faire la promotion d'un territoire sans voiture grâce à la mobilisation du réseau d'acteurs et des partenaires du Grand Site de France	modérée	SMBS - GLP				

ENJEUX	ORIENTATIONS	ACTIONS		PRIORISATION	PILOTE(S)	TEMPORALITE			
						2024-2026	2026-2029	2029-2032	Permanent
Enjeu 3 Faire du Grand Site de France un lieu de vie pour ses habitants	<i>Orientation stratégique 1</i> Faire du projet du territoire un outil pour une transition vers un Grand Site de France soutenable	Action 3.1.1	Impulser une évolution des pratiques dans les structures touristiques du territoire	modérée	SMBS - GLP				
		Action 3.1.2	Intégrer des dispositifs de sensibilisation adaptés aux personnes en situation de handicap	modérée	SMBS - GLP				
		Action 3.1.3	Accompagner les communes dans leur dispositif d'accueil des saisonniers	moindre	SMBS - GLP Communes				
		Action 3.1.4	Renforcer la prise en compte de la biodiversité au sein des 31 communes du Grand Site de France	modérée	SMBS - GLP PNR PNM				
		Action 3.1.5	Accompagner la transformation de sites économiques et de friches vers de nouveaux lieux d'accueil	modérée	SMBS - GLP				
	<i>Orientation stratégique 2</i> Renforcer le lien, le sentiment d'appartenance et la fierté des habitants vis-à-vis du Grand Site de France	Action 3.2.1	Renforcer les actions de communication auprès des habitants pour mieux faire connaître le Grand Site de France et ses enjeux	forte	SMBS - GLP				
		Action 3.2.2	Adopter une approche d'expérimentation autour du digital pour fédérer les habitants	forte	SMBS - GLP				
	<i>Orientation stratégique 3</i> Renforcer la connaissance et la gouvernance du label	Action 3.3.1	Renforcer les actions de sensibilisation à destination des élus et des techniciens	forte	SMBS - GLP				
		Action 3.3.2	Installer et conforter de nouveaux outils de gouvernance de proximité	forte	SMBS - GLP				
		Action 3.3.3	Renforcer le lien avec les communes du Grand Site de France	modérée	SMBS - GLP				